



UNION INTERPARLEMENTAIRE
120^{ème} Assemblée et réunions connexes
Addis-Abeba (Ethiopie), 5 - 10 avril 2009



Troisième Commission permanente
Démocratie et droits de l'homme

C-III/120/DR-am
22 mars 2009

LA LIBERTE D'EXPRESSION ET LE DROIT A L'INFORMATION

***Amendements à l'avant-projet de résolution révisé présentés
dans les délais statutaires par les délégations de la Belgique, du Canada, de la Chine, du
Congo, de Cuba, des Emirats arabes unis, de l'Espagne, de la France, de l'Indonésie, de
l'Iran (République islamique d'), du Maroc, des Philippines et de la Suisse***

PREAMBULE

Alinéa 2

Modifier l'alinéa comme suit :

2) *rappelant en outre les* Articles 19 **et 20** du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966,

(Chine)

Nouvel alinéa 5bis

Ajouter, après le cinquième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

5bis) *prenant note de la résolution 62/154 de l'Assemblée générale appelant les Etats Membres à lutter contre la diffamation des religions et la haine religieuse,*
(République islamique d'Iran)

Alinéa 6

Modifier l'alinéa comme suit :

6) ~~se félicitant~~ ***prenant note*** de la Déclaration de Chapultepec adoptée à la Conférence des Amériques sur la liberté d'expression (1994),

(Chine)

Nouvel alinéa 6bis

Ajouter, après le sixième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

6bis) *rappelant la 63^{ème} Conférence générale de la Fédération internationale d'associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) tenue à Copenhague sur l'accès à l'information et la liberté d'expression,*

(Maroc)

Alinéa 7

Modifier l'alinéa comme suit :

7) ~~se félicitant~~ **prenant note** de la Convention d'Aarhus adoptée en 1998 par les Etats membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et de l'Union européenne,

(Chine)

Nouveaux alinéas 8bis et 8ter

Ajouter, après le huitième alinéa, deux nouveaux alinéas comme suit :

8bis) se félicitant de la résolution 1998/42 sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression adoptée le 17 avril 1998 par la Commission sur les droits de l'homme,

8ter) rappelant l'article 30 des droits et des garanties constitutionnelles, qui dispose que la liberté d'expression à l'oral et par écrit est une garantie en conformité avec la loi, et que chaque citoyen a le droit d'accès à l'information,

(Maroc)

Nouvel alinéa 9bis

Ajouter, après le neuvième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

9bis) soulignant qu'il importe de multiplier les contacts à tous les niveaux afin d'approfondir le dialogue et de renforcer l'entente entre les cultures, religions, convictions et civilisations différentes et accueillant avec satisfaction à cet égard la Déclaration et le Programme d'action adoptés par la Réunion ministérielle sur les droits de l'homme et la diversité culturelle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Téhéran les 3 et 4 septembre 2007,

(République islamique d'Iran)

Ajouter, après le neuvième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

9bis) rappelant que la liberté d'expression est un droit fondamental reconnu dans la résolution 59(I) de l'Assemblée générale des Nations Unies, la résolution 104 adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ainsi que dans toutes les constitutions nationales,

(Maroc)

Nouveaux alinéas 12bis et 12ter

Ajouter, après le douzième alinéa, deux nouveaux alinéas comme suit :

12bis) rappelant le Colloque du 29 octobre 2008 sur la liberté d'expression organisé par l'UNESCO pour marquer le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

12ter) *prenant acte de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression adoptée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme,*

(Maroc)

Nouveaux alinéas 12bis, 12ter et 12quater

Ajouter, après le douzième alinéa, trois nouveaux alinéas comme suit :

12bis) *prenant acte des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, tenu en deux phase à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, qui vise à édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, au sein de laquelle chacun a la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme,*

12ter) *se félicitant de la Déclaration de Medellin sur la sécurité des journalistes et la lutte contre l'impunité adoptée à l'occasion de la Conférence de l'UNESCO sur la liberté de la presse en 2007,*

12quater) *rappelant les textes du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme dans la société de l'information, notamment la Recommandation CM/Rec(2007)11 sur la promotion de la liberté d'expression et d'information dans le nouvel environnement de l'information et de la communication, la Recommandation CM/Rec(2007)16 sur des mesures visant à promouvoir la valeur de service public de l'Internet et la Recommandation CM/Rec(2008)6 sur les mesures visant à promouvoir le respect de la liberté d'expression et d'information au regard des filtres Internet,*

(Suisse)

Alinéa 13

Supprimer l'alinéa et le remplacer par un nouvel alinéa comme suit :

13) *considérant que l'exercice du droit à la liberté d'expression s'accompagne de devoirs et responsabilités spéciaux et peut donc faire l'objet de certaines restrictions prévues par la loi, qui sont nécessaires pour assurer le respect des droits d'autrui ou pour protéger la sécurité nationale ou l'ordre public,*

(Chine)

Modifier l'alinéa comme suit :

13) *estimant que le droit des citoyens à l'information est un élément indispensable à une démocratie vivante et que l'accès à l'information est un instrument nécessaire au renforcement de l'obligation de rendre des comptes qui est faite aux gouvernements ainsi que de la transparence et du respect de l'état de droit auxquels ils sont tenus,*

(Philippines)

Modifier l'alinéa comme suit :

13) *estimant* que l'accès à l'information, **ainsi que la transmission et la diffusion de l'information, sont des instruments nécessaires** au renforcement de l'obligation de rendre des comptes qui est faite aux gouvernements ainsi que de la transparence et du respect de l'état de droit auxquels ils sont tenus,

(Espagne)

Nouvel alinéa 13bis

Ajouter, après le treizième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

13 bis) estimant en outre que les nouveaux moyens de communication numériques, notamment l'Internet, peuvent, représenter des outils puissants de nature à faciliter l'exercice de la liberté d'expression et d'information, la transparence et la diversité des opinions dans la société de l'information,

(Suisse)

Alinéa 14

Supprimer l'alinéa.

(Chine)

Alinéa 15

Modifier l'alinéa comme suit :

15) *consciente en outre* que la liberté d'expression ne doit pas être utilisée pour propager **ou promouvoir** la haine sur la base de considérations de nationalité, de race ou de religion, **de sexe, d'orientation sexuelle, ou de tout autre motif analogue de façon à** ~~ou en~~ ~~faire l'apologie,~~ et inciter à la discrimination, au conflit ou à la violence,

(Canada)

Nouvel alinéa 15bis

Ajouter, après le quinzième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

15bis) convaincue que la protection des sources journalistiques est une condition indispensable de la liberté de la presse,

(Belgique)

Alinéa 16

Modifier l'alinéa comme suit :

16) *préoccupée* de ce qu'en différents endroits de la planète les citoyens ne sont pas suffisamment informés de leurs droits en matière de liberté d'expression ou d'accès à l'information, **le plus souvent à cause du sous-développement et de l'absence de facilités,**

(Chine)

Nouvel alinéa 16bis

Ajouter, après le seizième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

16bis) préoccupée de ce que le refus d'accès à l'information sur les questions d'intérêt public soit encore très répandu dans de nombreuses administrations publiques,
(Philippines)

Alinéa 19

[Sans objet en français]

(Canada)

Modifier l'alinéa comme suit :

19) *préoccupée*, toutefois, par le fait que certains médias, notamment les ~~réseaux informatiques~~ **nouveaux moyens de communication numérique**, peuvent être utilisés à mauvais escient ou abusivement, pour diffuser une propagande raciste ou xénophobe,
(Suisse)

Alinéa 20

Modifier l'alinéa comme suit :

20) *convaincue* de la nécessité de trouver un juste équilibre entre la liberté d'expression, ~~d'une part, et la protection de groupes potentiellement vulnérables, notamment ceux qui sont identifiables sur la base de considérations de race, de sexe, de religion, de nationalité, d'âge, d'orientation sexuelle et tout autre groupe analogue, du tort causé par une incitation à la haine, à la discrimination et à la violence, et la lutte contre l'incitation à la haine sur la base de considérations de race, de sexe, de religion ou de nationalité et les atteintes à la dignité humaine, et la protection des mineurs, d'autre part,~~
(Canada)

Modifier l'alinéa comme suit :

20) *convaincue* de la nécessité de ~~trouver un juste équilibre entre la liberté d'expression, d'une part, et la lutte contre l'incitation à la haine sur la base de considérations de race, de sexe, de religion ou de nationalité et les atteintes à la dignité humaine, et la protection des mineurs, d'autre part~~ **bien définir par la loi les limites de la liberté d'expression qui sont nécessaires et appropriées dans une société démocratique,**
(Suisse)

Nouvel alinéa 20bis

Ajouter, après le vingtième alinéa, un nouvel alinéa comme suit :

20 bis) consciente que des mesures appropriées doivent être prises, surtout dans le nouvel environnement de l'information et de la communication, pour protéger les mineurs du risque d'effets préjudiciables découlant de contenus et de comportements qui sont susceptibles de nuire au bien-être physique,

(Suisse)

Alinéa 21

Déplacer après l'alinéa 18 et modifier comme suit :

21) *considérant* que l'éducation et l'alphabétisation sont **cruciaux pour le plein exercice de l'accès aux droits à l'information** ~~des préalables à l'exercice du droit à l'information,~~

(Canada)

Modifier l'alinéa comme suit :

21) *considérant* que l'éducation ~~et~~, l'alphabétisation **et la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment de l'Internet**, sont des préalables à l'exercice du droit à l'information **dans la société de l'information**,

(Suisse)

Nouveaux alinéas 21bis et 21ter

Ajouter, après le vingt et unième alinéa, deux nouveaux alinéas comme suit :

21bis) convaincue que les technologies de l'information et de la communication sont essentielles à l'exercice de la liberté d'expression et du droit à l'information,

21ter) préoccupée par l'aggravation de la fracture numérique entre pays en développement et pays développés, qui nuit à l'égalité dans l'exercice de la liberté d'expression et du droit à l'information par tous les peuples,

(Chine)

DISPOSITIF

Paragraphe 2

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *souligne* que la liberté d'expression, ~~la liberté de la presse et la liberté de religion~~ sont **essentiels précieuses** pour la démocratie et qu'il convient de les protéger de manière égale et de les considérer comme faisant partie intégrante de l'identité de chacun;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *souligne* que la liberté d'expression, ~~la liberté de la presse et la liberté de religion~~ **et l'accès à l'information** sont précieux pour la démocratie et qu'il convient de les protéger de manière égale **de toutes les façons appropriées dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique et de l'harmonie sociale** ~~et de les considérer comme faisant partie intégrante de l'identité de chacun;~~

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *souligne* que la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté de religion sont **essentiels** ~~précieuses~~ pour la démocratie et qu'il convient de les protéger de manière égale et de les considérer comme faisant partie intégrante de l'identité de chacun;

(France)

Paragraphe 3

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *se félicite* des progrès des droits touchant à la liberté d'information observés dans **certains** ~~les~~ Etats;

(France)

Nouveau paragraphe 3bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 3, comme suit :

- 3bis. *se félicite de l'adoption et de la modernisation partout dans le monde des lois d'accès à l'information accordant des droits substantifs;***

(Canada)

Paragraphe 5

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *encourage* les parlements qui ne l'ont pas encore fait à adopter dès que possible une législation sur la liberté d'information; **et souligne la nécessité pour les parlements des Etats disposant déjà de ce cadre juridique, de veiller à ce que son application soit effective;**

(Congo)

Nouveau paragraphe 5bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 5, comme suit :

- 5bis. *invite les parlements à s'investir dans la promotion de la liberté d'expression et du droit à l'information;***

(Congo)

Paragraphe 6

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. *prie instamment* les parlements de prendre les mesures législatives nécessaires pour que l'incitation à la haine sur la base de considérations de race, de sexe, de religion ou de nationalité **et tout autre motif analogue ainsi que la possession,** ~~les atteintes à la dignité humaine et la diffusion~~ et la transmission de pornographie

mettant en scène des enfants, par quelque support ou réseau informatique que ce soit, soient érigées en infractions pénales;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. prie instamment les parlements de prendre les mesures législatives nécessaires pour que soient érigées en infractions pénales l'incitation à la haine sur la base de considérations de race, de sexe, de religion ou de nationalité, les atteintes à la dignité humaine, en assurant à tout moment le respect de la liberté d'expression, de la liberté religieuse, de la liberté d'orientation sexuelle, de la liberté de ne professer aucune foi ou d'en changer ou d'abandonner son ancienne foi; et la diffusion et la transmission de pornographie mettant en scène des enfants, par quelque support ou réseau informatique que ce soit;

(Espagne)

Nouveau paragraphe 6bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 6, comme suit :

- 6bis. invite les parlements à prendre des dispositions législatives afin d'assurer la protection des sources journalistiques;**

(Belgique)

Paragraphe 7

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. est préoccupée par les restrictions et harcèlements dont parlementaires, journalistes et autres faiseurs d'opinion font l'objet dans l'exercice de leur droit **légitime** à la liberté d'expression, **ce qui appelle en outre l'incrimination de ceux qui, au nom de la liberté d'expression, enfreignent les lois et portent atteinte aux droits d'autrui;**

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. est préoccupée par les restrictions et harcèlements dont parlementaires, journalistes et autres faiseurs d'opinion, **dont certains ont même été assassinés**, font l'objet dans l'exercice de leur droit à la liberté d'expression;

(Cuba)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. **dénonce** ~~est préoccupée par~~ les restrictions et harcèlements dont parlementaires, journalistes et autres faiseurs d'opinion font l'objet dans l'exercice de leur droit à la liberté d'expression;

(France)

Nouveau paragraphe 7bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 7, comme suit :

7bis. *croit que les parlementaires, les journalistes et d'autres personnes qui participent au discours public doivent pouvoir exercer leur droit à la liberté d'expression sans craindre d'être assujettis à des restrictions illégitimes ou de faire l'objet de représailles;*

(Canada)

Paragraphe 8

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *prie instamment les parlements de veiller à ce que seules soient autorisées les restrictions de la liberté d'expression strictement nécessaires à la protection des droits d'autrui prévues par la loi et à ce que tout dispositif réglementaire s'y référant respecte ce principe;*

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *prie instamment les parlements de veiller à ce que seules soient autorisées les restrictions de la liberté d'expression **prévues par la loi et** strictement nécessaires à la protection, **dans une société démocratique, de l'intérêt public ou** des droits d'autrui ~~prévues par la loi et à ce que tout dispositif réglementaire s'y référant~~ respecte ce principe;*

(Suisse)

Paragraphe 9

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *est consciente qu'il peut être nécessaire de restreindre la liberté d'expression et l'accès à l'information dans des circonstances exceptionnelles, pour protéger l'intérêt public ou la sécurité, notamment en temps de guerre, mais souligne que l'ampleur et la durée de ces restrictions doivent être strictement encadrées par le ~~droit~~ **une législation accessible, précise, non discriminatoire, proportionnée à l'objectif et dont la mise en œuvre est soumise à un contrôle judiciaire indépendant;***

(France)

Supprimer le paragraphe existant.

(Espagne)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *est consciente qu'il peut être nécessaire de restreindre la liberté d'expression et l'accès à l'information ~~dans des circonstances exceptionnelles, pour protéger l'intérêt public ou la sécurité, notamment en temps de guerre,~~ **en cas de guerre ou d'autre menace grave à l'ordre et à la sécurité publics,** mais souligne que l'ampleur et la durée de ces restrictions doivent être strictement encadrées par le droit;*

(Suisse)

Paragraphe 9bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 9, comme suit :

- 9bis. *prie instamment* les parlements de veiller à ce que toutes les normes légales créées pour combattre le terrorisme respectent les droits de l'homme et ne soient pas utilisées pour introduire des nouvelles restrictions à la liberté d'expression et d'information, à l'exception de celles qui sont absolument nécessaires dans une société démocratique et après un examen attentif des moyens existants;**

(Suisse)

Paragraphe 10

Fusionner les paragraphes 10 et 11 et modifier le paragraphe ainsi fusionné comme suit :

- 10. *croit* en l'importance de promouvoir une société où une diversité de radiodiffuseurs, d'éditeurs, d'artistes et d'autres personnes ou organisations qui exercent leur liberté d'expression est en mesure de participer pleinement et où le public a accès à une variété d'opinions, de perspectives et de points de vue;**

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

- 10. *est préoccupée* par la concentration capitaliste **croissante** dans les médias, qui se traduit par l'affaiblissement du droit d'exprimer des points de vue originaux ou qui ne relèvent pas de la pensée majoritaire;**

(Cuba)

Nouveau paragraphe 10bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 10, comme suit :

- 10bis. *appelle* les parlements à adopter des lois qui protègent le droit et la liberté d'opinion et d'expression et qui assurent le respect du pluralisme intellectuel;**

(Maroc)

Paragraphe 11

Modifier le paragraphe existant comme suit :

- 11. *estime* que les parlements devraient encourager le pluralisme des médias et des organismes publics de radiotélévision, qui est essentiel pour la liberté d'expression, **sous réserve que les Etats soient à même de développer le secteur de l'information et apportent un soutien matériel plus grand;****

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *estime* que les parlements devraient encourager le pluralisme des médias et des organismes publics de radiotélévision, qui est essentiel pour la liberté d'expression **et demande en outre aux parlements de lutter contre les sanctions arbitraires infligées aux médias, aux organes de presse ainsi qu'à leurs animateurs;**
(Congo)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. **invite les parlements qui ne l'ont pas encore fait à légiférer en vue de garantir** ~~*estime que les parlements devraient encourager*~~ le pluralisme des médias et des organismes publics de radiotélévision, qui est essentiel pour la liberté d'expression;
(France)

Paragraphe 12

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *prie instamment* les médias d'utiliser à bon escient leur liberté d'expression en toutes circonstances, en particulier en période de conflit armé, durant les opérations antiterroristes, **en cas d'incitation au sécessionnisme** et dans d'autres situations analogues;
(Chine)

Nouveaux paragraphes 12bis et 12ter

Ajouter deux nouveaux paragraphes après le paragraphe 12, comme suit :

- 12bis. **invite le Conseil de sécurité à adopter une résolution rappelant la portée du droit international humanitaire pour les journalistes présents dans les zones de conflits, laquelle résolution rappellerait l'attachement de l'ONU aux principes de la liberté d'expression et du droit d'informer et engagerait les Etats à poursuivre les infractions constatées en la matière;**
- 12ter. **invite l'UNESCO à préparer une convention sur le droit d'informer et la liberté d'expression, affirmant le principe de la liberté d'informer et le droit des journalistes à la sécurité en toutes circonstances y compris en cas de conflit armé, posant le principe du droit d'accès des journalistes aux zones de conflit et définissant les obligations des forces armées à leur égard;**
(France)

Ajouter deux nouveaux paragraphes après le paragraphe 12, comme suit :

- 12bis. ***prie instamment* les parlements de lutter contre toute sorte de censure préalable et systématique des médias ou d'autres formes de diffusion d'informations;**
- 12ter. ***prie instamment* les parlements de veiller à la protection de la libre expression des opinions politiques, notamment à la protection des sources d'informations des journalistes et de leurs auxiliaires;**
(Suisse)

Paragraphe 13

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. *demande en outre instamment* que soit lancé un dialogue international pour répondre au défi d'une juste réglementation de l'internet de façon à en faire un moyen d'expression démocratique qui n'empiète pas sur **la sécurité nationale, l'ordre public, la santé publique, la morale ou** les droits légitimes d'autrui;
(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. *demande en outre instamment* que ~~soit lancé un~~ **les parlementaires participent activement au** dialogue international **sur la future gouvernance de** ~~pour répondre au défi d'une juste réglementation de~~ l'internet de façon à en faire un moyen d'expression démocratique qui ~~n'empiète pas sur~~ **respecte** les droits légitimes d'autrui, **notamment dans le cadre du Forum onusien de la Gouvernance de l'Internet (FGI) ainsi que dans les réseaux émergents liés au FGI sur le plan régional et national;**
(Suisse)

Paragraphe 14

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. *appelle* les parlements à faire en sorte que l'éducation soit rendue obligatoire et gratuite jusqu'à **l'âge de la fin du secondaire** ~~(soit jusque vers 16 ans)~~ et que l'alphabétisation des adultes **soit encouragée dans l'ensemble de la société** se généralise;
(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. *appelle* les parlements à ~~faire en sorte que~~ **promouvoir** l'éducation soit rendue obligatoire et gratuite ~~jusqu'à la fin du secondaire (soit jusque vers 16 ans)~~ et que l'alphabétisation des adultes se généralise, **qui sont des préalables à l'exercice du droit à l'information;**
(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. *appelle* les parlements à faire en sorte que l'éducation soit rendue obligatoire et gratuite jusqu'à la fin du secondaire (soit jusque vers 16 ans) et que l'alphabétisation des adultes **et leur maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de communication** se généralisent;
(Suisse)

Paragraphe 15

Supprimer le paragraphe existant.

(Canada)

Supprimer le paragraphe existant et le remplacer par un nouveau paragraphe comme suit :

15. **invite les parlements à soutenir durablement les infrastructures nationales et les technologies de l'information afin de mettre en place la base nécessaire au citoyens pour exercer le droit à la liberté d'expression et le droit à l'information;**

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. *souligne* l'importance du droit des citoyens d'accéder à l'information relative aux autres religions , **réaffirme que professer ou non une religion est une question de choix personnel, et exhorte donc les parlements à veiller à ce que ce choix ne soit pas pénalisé et, plus particulièrement, ne soit pas sanctionné par la loi** ~~du droit de se convertir à une autre religion sans risquer d'être exclu ou sanctionné par la société,~~

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. *souligne* l'importance du droit des citoyens d'accéder à l'information relative aux autres religions et du droit de se convertir à une autre religion sans risquer d'être exclu ou sanctionné par la société, **ou du droit de ne professer aucune religion et de se considérer comme athée ou agnostique;**

(Espagne)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. *souligne* l'importance du droit des citoyens d'accéder à l'information relative aux autres religions et ~~du droit de se convertir à une autre religion sans risquer d'être exclu ou sanctionné par la société~~ **prie instamment les parlements de prendre des mesures législatives pour ériger en infraction tous les actes offensant les enseignements et les dirigeants religieux, constituant une menace pour la sécurité nationale dans de nombreux Etats;**

(Emirats arabes unis)

Nouveau paragraphe 16bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 16 comme suit :

- 16bis. **engage les parlements à prendre des mesures efficaces pour réduire la fracture numérique, notamment en fournissant une assistance technique et financière aux pays en développement ainsi qu'en renforçant la coopération internationale dans ce domaine;**

(Chine)

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 16 comme suit :

- 16bis** **encourage les gouvernements qui rendent régulièrement compte de leur gestion, et prie ceux qui ne le font pas souvent, d'informer normalement les populations, pour permettre aux citoyens de participer utilement au développement en faisant un bon usage de leur droit à la libre expression;**
(Congo)

Paragraphe 17

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. ~~demande à~~ **prie instamment** l'UIP d'encourager la comparaison des expériences et des bonnes pratiques en matière de développement du droit à la liberté d'information **et de trouver un équilibre entre l'exercice de ce droit et la prévention de l'incitation à la haine religieuse et autres formes de haine;**
(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. ~~demande~~ à l'UIP d'encourager la comparaison des expériences et des bonnes pratiques en matière de développement du droit à la liberté d'information **et d'apporter un appui multiforme à tout parlement désireux de mener des actions visant à rendre plus concrets l'exercice et la jouissance du droit à la liberté d'information;**
(Congo)

Paragraphe 18

Supprimer le paragraphe existant.

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

18. ~~encourage~~ le développement de la liberté d'information par delà les intervenants étatiques afin d'englober des entreprises et autres entités de poids du secteur privé, **dès lors qu'ils ont un rôle constructif;**
(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

18. ~~encourage~~ le développement de la liberté d'information par delà les intervenants étatiques afin d'englober des entreprises et autres entités de poids du secteur privé, **y inclus les fournisseurs d'accès à l'internet;**
(Suisse)

Paragraphe 20

Supprimer le paragraphe existant et le remplacer par un nouveau paragraphe comme suit :

20. **souligne que l'objectif des lois sur l'accès à l'information est d'autoriser la divulgation de l'information sauf dans des circonstances précises lorsqu'il s'agit de protéger l'intérêt public ou la vie privée;**
(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

20. considère que, **dans l'administration publique**, le principe qui doit prévaloir est celui de la ~~divulgation de l'information~~ **transparence** et que des restrictions soigneusement définies ne peuvent être autorisées que dans l'intérêt public ou pour protéger les données à caractère privé des particuliers;
(Suisse)

Paragraphe 21

Modifier le paragraphe existant comme suit :

21. **exhorte** ~~prie instamment~~ les parlements à **prendre les mesures appropriées pour mettre en place** de travailler avec le gouvernement de leur pays à l'élimination des obstacles à un régime **d'accès à l'information efficace qui, entre autres, sensibiliserait la population à l'existence du régime, y allouerait suffisamment de ~~effectif de liberté d'information (prise de conscience de la part du public; ressources,~~ **limiterait les exceptions à la divulgation, adopterait des directives efficaces, éliminerait les délais et les frais excessifs, favoriserait la surveillance par un tiers indépendant et encouragerait une culture institutionnelle du respect de l'accès à l'information au sein de la fonction publique.** ~~suffisantes; exceptions limitées; lignes directrices précises, cessation des retards et des tarifs abusifs; réglementation indépendante s'accompagnant d'instances habilitées à la faire respecter, entre autres) et à l'incitation, dans l'administration publique, à la transparence plutôt qu'à la confidentialité à outrance.~~
(Canada)**

Modifier le paragraphe existant comme suit :

21. ~~prie instamment~~ **invite** les parlements ~~de~~ à travailler avec le gouvernement de leur pays à l'élimination des obstacles à un régime ~~effectif~~ de liberté d'information (prise de conscience de la part du public; ressources suffisantes; exceptions limitées; lignes directrices précises, ~~cessation des retards et~~ **élimination** des tarifs abusifs; réglementation ~~indépendante~~ **effective** ~~s'accompagnant d'instances habilitées à la faire respecter, entre autres)~~ et à l'incitation, dans l'administration publique, à la transparence; ~~plutôt qu'à la confidentialité à outrance,~~ **ainsi qu'à garder présent à l'esprit que l'exercice de ce droit s'accompagne de devoirs et responsabilités particuliers et que l'intérêt national et les droits d'autrui doivent être protégés;**
(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

21. *prie instamment* les parlements de travailler avec le gouvernement de leur pays à l'élimination des obstacles à un régime effectif de liberté d'information (prise de conscience de la part du public; ressources suffisantes; exceptions limitées; lignes directrices précises, cessation des retards et des tarifs abusifs; réglementation indépendante s'accompagnant d'instances habilitées à la faire respecter, entre autres). ~~et à l'incitation, dans l'administration publique, à la transparence plutôt qu'à la confidentialité à outrance.~~

(Suisse)

Nouveaux paragraphes 22bis, 22ter, 22quater et 22quinquies :

- 22bis. ***souligne que, comme cela est prévu dans le droit international des droits de l'homme, chacun a le droit à la liberté d'expression, et que l'exercice de ce droit comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales, et peut donc être soumis à certaines restrictions, mais seulement celles qui sont prévues par la loi et qui sont nécessaires pour le respect des droits ou de la réputation d'autrui, ou pour la protection de la sécurité nationale ou de l'ordre public, de la santé publique ou de la morale;***

(Indonésie)

- 22ter. ***insiste sur le droit de chacun à la liberté d'opinion sans restriction et à la liberté d'expression, dont l'exercice s'accompagne de responsabilités et de devoirs spéciaux et peut faire l'objet de restrictions prescrites par la loi et exigées par le respect des droits ou de la réputation d'autrui, la sécurité nationale et la sûreté publique, la santé ou la morale publique et le respect des religions et des convictions;***

- 22quater. ***demande à la communauté internationale d'encourager un dialogue mondial visant à promouvoir une culture de tolérance et de paix fondée sur le respect des droits de l'homme et la diversité de religion et de conviction, et prie instamment les Etats, les organisations non gouvernementales, les instances religieuses et la presse et les médias électroniques de soutenir ce dialogue et d'y participer;***

(République islamique d'Iran)

- 22quinquies. ***prie instamment les Membres de l'UIP de renforcer le principe du droit d'accès à l'information, droit capital et légal dans toute société démocratique.***

(Maroc)